



**Comité sur les relations autochtones et la prévention des décès**

**Bilan cumulatif des travaux  
2024-2025**

**Mis à jour en date du 19 août 2025**

## Table des matières

<b>1. Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Historique et mandat du Comité.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Constats découlant des visites et rencontres .....</b>	<b>4</b>
<b>3.1 Visite de juin 2022 à Kuujjuaq et Kangiqsualujjuaq .....</b>	<b>4</b>
<b>3.2 Visite d'avril 2023 à Puvirnituaq et Kuujjuarapik.....</b>	<b>5</b>
<b>3.3 Visite d'octobre 2023 à Manawan .....</b>	<b>6</b>
<b>3.4 Rencontres de janvier 2023 et d'avril 2024 avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec .....</b>	<b>7</b>
<b>3.5 Rencontre de février 2023 avec les directeurs généraux des 11 nations .....</b>	<b>8</b>
<b>3.6 Visite de septembre 2024 avec la communauté innue de Matimekush-Lac John et la nation naskapie de Kawawachikamach .....</b>	<b>8</b>
<b>3.7 Visite en mai 2025 à La Tuque et Wemotaci (nation atikamekw) .....</b>	<b>8</b>
<b>4. Au fil du temps : des avancées concrètes.....</b>	<b>10</b>
<b>5. Particularités : Les exhumations.....</b>	<b>12</b>
<b>6. Des actions à venir à court et moyen terme.....</b>	<b>13</b>
<b>7. Conclusion .....</b>	<b>14</b>

## 1. Préambule

D'année en année, le bilan des travaux du *Comité sur les relations autochtones et la prévention des décès* documente l'évolution de nos démarches. Dans un souci de traçabilité et de pérennité, ce document s'enrichit progressivement et vise à constituer une référence sur une période<sup>1</sup> de 10 ans.

## 2. Historique et mandat du Comité

Créé au printemps 2018 sous le nom de *Comité d'examen sur la mortalité autochtone*, celui-ci avait pour objectif initial de mieux comprendre les réalités autochtones dans le cadre de l'application de la *Loi sur les coroners*. Une meilleure compréhension des enjeux permet de rendre nos services plus adaptés et respectueux des particularités culturelles et sociales des communautés autochtones.

Le Comité s'est également donné pour mission de suivre les appels à l'action émis par la Commission Viens<sup>2</sup> et de favoriser, dans la mesure du possible, leur intégration aux services découlant de la *Loi sur les coroners*.

En mars 2025, afin de mieux refléter son objectif principal, c'est-à-dire l'établissement de relations durables, le Comité a adopté une nouvelle dénomination : *Comité sur les relations autochtones et la prévention des décès* (ci-après le « Comité »).

### Le rôle du coroner

Les coroners doivent intervenir lors de décès survenus dans des circonstances souvent difficiles pour les proches. Ils doivent régulièrement entrer en contact avec ceux-ci dans des conditions délicates. Les différences culturelles et la barrière de la langue affectent considérablement la qualité de nos interventions auprès de la population autochtone. De plus, il nous est parfois difficile, faute de contact ou de connaissance du milieu, de cibler les organisations régionales auxquelles nous pourrions adresser des recommandations susceptibles de prévenir d'autres décès similaires.

Le mandat du coroner est essentiellement de répondre à ces cinq questions :

- Qui est décédé?
- Où cette personne est-elle décédée?
- Quand cette personne est-elle décédée?
- Quelles sont les causes probables du décès?
- Quelles sont les circonstances du décès?

Notre rôle est encadré par la *Loi sur les coroners*. En vertu de cette loi, la protection de la vie humaine guide notre décision d'émettre des recommandations.

Dans ce contexte, le présent document représente un état des constats recueillis en vue d'améliorer nos pratiques et de mieux contribuer à la prévention de décès évitables.

---

<sup>1</sup> Le bilan couvre du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet de chaque année.

<sup>2</sup> Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec

## Approche ciblée et première mission au Nunavik

Le Québec est le territoire de 11 nations autochtones distinctes<sup>3</sup>, chacune possédant ses propres réalités culturelles, linguistiques et géographiques. Pour amorcer son travail, le Comité a choisi de concentrer ses efforts sur les communautés inuites du Nunavik. Cette région, située au nord du 55<sup>e</sup> parallèle, est habitée par plus de 13 000 personnes réparties dans 14 villages. Plusieurs dossiers traités par les coroners proviennent de ce territoire.

Afin de mieux comprendre les besoins locaux, nous avons planifié une mission sur le terrain. Cependant, la pandémie de COVID-19 a retardé sa réalisation. Dès que la situation sanitaire l'a permis, soit en juin 2022, une délégation du Bureau du coroner, accompagnée d'un représentant de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, a pu établir un premier contact avec les communautés de Kuujjuaq et de Kangiqsualujjuaq.

Cette mission a marqué le tout premier contact direct du Bureau du coroner avec une des nations autochtones.

## Vers un dialogue respectueux et durable

Ce séjour nous a permis de rencontrer des membres influents des deux communautés, qui ont jeté les bases d'une collaboration que nous souhaitons approfondir, non seulement avec ces villages, mais avec l'ensemble des communautés du Nunavik et des communautés autochtones.

Nous avons rapidement compris l'importance d'adopter une posture d'écoute et d'éviter de proposer des solutions préconçues, déconnectées de leurs réalités. C'est dans cet esprit d'ouverture, de respect et de co-construction que le Bureau du coroner souhaite bâtir ses relations avec les nations autochtones.

### **3. Constats découlant des visites et rencontres**

#### **3.1 Visite de juin 2022 à Kuujjuaq et Kangiqsualujjuaq**

- Les communautés consultées ont mentionné être relativement peu informées du rôle et des fonctions des coroners et désirent obtenir plus d'information à ce sujet;
- La barrière de la langue et la difficulté à joindre les familles sont des enjeux qui permettent difficilement aux coroners d'établir un lien de confiance avec celles-ci, de leur expliquer le processus d'investigation ainsi que leurs conclusions. Il serait bénéfique d'avoir une personne parlant inuktitut pour faire le lien entre le coroner et la famille, comme un agent de liaison;
- Les rapports d'investigation ne parviennent pas toujours aux familles et, lorsque celles-ci les reçoivent, elles ont de la difficulté à comprendre les termes médicaux utilisés. Il serait souhaitable que les rapports soient traduits en inuktitut ou en anglais (au choix des familles) et que les familles soient soutenues par un représentant inuit (agent de liaison) lors de la réception du rapport;

---

<sup>3</sup> Les 11 nations autochtones du Québec : Abénaquise, Algonquine, Atikamekw, Crie, Innue, Malécite, Micmac, Naskapie, Huronne-Wendat, Mohawk et Inuite.

- Les effectifs sont restreints dans le Grand Nord. Cet enjeu est bien connu, mais demeure hautement préoccupant. Le manque de ressources et de prises en charge en matière de santé physique et psychologique peut contribuer à la survenue de décès évitables;
- Les médias sociaux annoncent parfois le décès avant même que les familles en soient informées. Bien qu'il soit difficile de contrôler les messages véhiculés sur ces plateformes, cela nous oblige à repenser nos méthodes pour annoncer les décès aux familles. L'annonce devrait être faite par les policiers, mais l'arrimage entre nos organisations reste à peaufiner, car le dossier d'un défunt requérant l'intervention d'un coroner demeure sous notre responsabilité;
- Il n'y a pas de morgue dans les villages, sinon qu'à Kuujjuaq et à Puvirnituaq, ce qui a malheureusement mis en lumière des situations difficiles, dont la disposition des dépouilles dans des conditions indignes. Le manque de morgues fait en sorte que les corps envoyés pour autopsie arrivent souvent en mauvais état, ce qui altère les résultats des analyses toxicologiques et de l'autopsie;
- Le manque d'équipement médical et l'accès inadéquat à la technologie dans les dispensaires :
  - Par exemple, il n'y a pas d'équipement de tomodensitométrie sur le territoire du Nunavik, ce qui pourrait être utilisé dans certains cas plutôt que de procéder à une autopsie conventionnelle, et ainsi éviter un déplacement vers Montréal;
  - Il y a un manque flagrant d'équipement de base en cas de trauma;
  - Le réseau Internet est trop lent et les lignes téléphoniques ne fonctionnent pas toujours, ce qui empêche les médecins et le personnel soignant de travailler efficacement, car ils n'ont pas accès à certains documents accessibles seulement en ligne;
  - Le cadre législatif et l'encadrement ne sont pas adaptés à la culture inuite ni aux réalités nordiques;
- La surpopulation dans les logements destinés aux Inuits est un enjeu de taille qui nuit à la qualité de vie, à la santé et au bien-être des Inuits et, indirectement, entraîne des décès évitables (suicides, violence, violence conjugale, maladies, etc.);
- Le retour au Nunavik des dépouilles transportées pour autopsie doit être optimisé afin de mieux respecter les défunts ainsi que leurs familles, dans le contexte culturel propre aux Inuits.

### **3.2 Visite d'avril 2023 à Puvirnituaq et Kuujjuarapik**

En avril 2023, une délégation du Bureau du coroner a eu l'opportunité de visiter Puvirnituaq ainsi que Kuujjuarapik. Elle devait également se rendre à Inukjuak, mais en raison du blizzard survenu lors de son passage à Puvirnituaq, les membres de la délégation ont été cloués au sol pendant deux jours. Cette visite a permis de faire les constats suivants :

- Les réalités décrites par les communautés visitées en juin 2022 sont assez similaires;
- Le rôle du Bureau du coroner demeure nébuleux pour les communautés rencontrées;
- La crise du logement est un enjeu social important et tout particulièrement à Puvirnituaq;

- Les enjeux de communication sont difficiles (réseaux cellulaires et Internet très limités);
- Une meilleure compréhension des enjeux liés aux interventions de la protection de la jeunesse dans un contexte où le cadre législatif n'est pas adapté aux réalités inuites;
- La préoccupation des autopsies, bien que déjà présente en 2022, s'est formalisée par une demande plus explicite, soit de sensibiliser les pathologistes aux rituels des Inuits en lien avec les dépouilles et de tenter une prise en charge du corps faite avec plus d'égards, notamment en ce qui concerne les sutures;
- La fragilité des rapports entre les communautés et les policiers;
- Un filet de sécurité difficile à établir, notamment à Puvirnituk, pour les personnes ayant des besoins de soins aigus en santé mentale. Après une hospitalisation dans le sud, par exemple à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas, ces personnes sont retournées dans les ressources communautaires du Nunavik, bien que celles-ci soient inadéquatement outillées pour les soigner et les encadrer.

#### Ces constats ont amené des actions tangibles

- Le Bureau du coroner transmet mensuellement les noms et les adresses courriel des coroners de garde afin que les communautés puissent identifier ceux qui couvrent le Grand Nord et les contacter pour un dossier pris en charge par l'une d'elles;
- La Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik transmet aux autorités concernées un numéro unique au Bureau du coroner, notamment pour des questions d'ordre général ou encore qu'elle soit sans nouvelles d'une situation impliquant un défunt;
- Des modalités de prise en charge des dépouilles par une maison funéraire du sud ont été mises en place;
- Une procédure a été mise en place au sein du Bureau du coroner afin de diminuer les délais de retour des défunts dans leurs communautés, d'assurer que les défunts soient embaumés, vêtus et transportés dans des cercueils.

### **3.3 Visite d'octobre 2023 à Manawan**

Lors de cette visite, nous avons pu rencontrer le conseil de bande ainsi que la directrice de Services de santé de Manawan.

Il a été convenu que les recommandations du coroner concernant la communauté, avant d'être intégrées en version définitive dans le rapport d'investigation, seront transmises à la directrice de Services de santé de Manawan pour discussion préalable. Bien que cette démarche ne lie pas le coroner dans l'élaboration de ses recommandations, cette façon de faire lui permet d'expliquer ses recommandations, d'entendre le point de vue de représentants de la communauté et de réunir les conditions pour que les mesures de prévention recommandées soient appliquées avec succès.

## Constats et pistes de solution

- La surpopulation des logements a un impact réel sur la dégradation du tissu social. Cela doit être pris en compte lors de l'investigation du coroner;
- Services de santé de Manawan n'a pas de ligne 911 et n'a pas accès au 811. Une ligne téléphonique locale leur est toutefois dédiée. Les services offerts y sont minimaux et ne peuvent être utilisés que pour une prise en charge médicale sans complication. Tous les cas requérant une investigation médicale plus approfondie doivent être transférés au centre hospitalier de Joliette. Ces transferts s'effectuent en ambulance, dans des conditions difficiles, en raison d'une route en très mauvais état, appartenant à des compagnies forestières. Cette route constitue un enjeu majeur dont il faudrait tenir compte lors de la rédaction de nos rapports d'investigation. Bien que les exemples suivants soient hors du mandat du coroner, nous avons une mission de prévention et sommes préoccupés par ces constats :
  - Un enfant qui a une fracture a été transféré sur cette route en ambulance, sans prescription d'antidouleur, car le personnel infirmier ne peut pas en prescrire;
  - Les enfants pris en charge par les services sociaux, devant avoir des rencontres supervisées par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), doivent être transportés par cette route. Ceci représente six heures de trajet aller-retour dans une même journée, pour une rencontre d'une durée d'une heure.
- La prise en charge médicale implique également une vision de la médecine traditionnelle. Cela signifie qu'en plus de la vision médicale « occidentale », il faut prendre en compte l'aspect culturel ainsi que les barrières linguistiques;
- Étant donné que le contact avec les familles est plus difficile en raison d'une certaine méfiance, nous avons aussi convenu que la directrice de Services de santé de Manawan assurera le pont avec elles, que ce soit pour obtenir des informations ou pour le dépôt du rapport et que les rapports seront traduits en atikamekw lors du dépôt, si nécessaire;
- Finalement, considérant des problèmes cardiovasculaires et des aspects génétiques propres à la nation atikamekw, des démarches avec l'Institut de cardiologie de Montréal et le centre de santé Masko-Siwin de Manawan ont été mises en place.

### **3.4 Rencontres de janvier 2023 et d'avril 2024 avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec**

En janvier 2023, le Comité a eu l'occasion de rencontrer le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. Cette rencontre a été particulièrement fructueuse, permettant de mieux cerner le rôle de ces centres dans le soutien aux personnes autochtones vivant en milieu urbain et de définir de nouvelles références pour guider nos interventions. Un pourcentage significatif de la population autochtone réside en milieu urbain. Cette réalité soulève des enjeux spécifiques auxquels il est essentiel de répondre de manière adaptée.

Dans cette optique, il serait grandement bénéfique que l'ensemble des coroners soit mieux informé des services offerts par le Regroupement ainsi que des partenariats possibles, afin de favoriser des investigations et des enquêtes plus sensibles et mieux ancrées dans la réalité des personnes concernées.

C'est dans ce but qu'une rencontre de sensibilisation à l'offre de service du Regroupement a été organisée le 9 avril 2024, à l'intention de tous les coroners. Cette initiative visait à renforcer leur compréhension des ressources disponibles et à encourager le développement de liens durables entre le Bureau du coroner et les centres d'amitié autochtones.

### **3.5 Rencontre de février 2023 avec les directeurs généraux des 11 nations**

Le 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons eu la chance de nous entretenir avec les directeurs généraux des différentes nations lors de leur rencontre annuelle tenue à Québec. Cela a permis de démystifier le rôle du coroner et de répondre à leurs questions. Nous avons également exprimé le souhait de pouvoir nous déplacer dans les communautés et établir des ponts durables. Cette offre a bien été accueillie.

### **3.6 Visite de septembre 2024 avec la communauté innue de Matimekush-Lac John et la nation naskapie de Kawawachikamach**

Dans le cadre de notre engagement auprès des communautés autochtones, une délégation du Bureau du coroner a assisté à l'inauguration d'une yourte destinée à soutenir les membres aux prises avec des problèmes de dépendance, ainsi qu'aux activités de commémoration. Cet espace constitue un lieu de rassemblement important pour la communauté.

Nous avons également rencontré les chefs et les conseils de bande des deux communautés afin de présenter clairement notre rôle et de convenir de ponts durables pour une collaboration respectueuse et efficace.

Grâce à la collaboration du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI), deux infirmiers de la communauté naskapie ont pu se déplacer à Montréal en avril 2025 afin de suivre une formation pour devenir examinateurs externes. Ils sont les premiers examinateurs formés provenant d'une communauté autochtone et sont désormais basés à Kawawachikamach (Kawawa), ce qui représente une avancée significative pour une meilleure prise en charge locale.

### **3.7 Visite en mai 2025 à La Tuque et Wemotaci (nation atikamekw)**

#### Rencontre avec les Services sociaux Atikamekw Onikam (équivalent de la DPJ)

Dans un souci de respect et d'adaptation culturelle, des ajustements importants ont été apportés au processus entourant la protection de l'enfance au sein de la communauté atikamekw. Désormais, les coroners ont la responsabilité de signaler tout décès d'un enfant issu de cette communauté aux Services sociaux Atikamekw Onikam. Cette mesure vise à assurer une meilleure coordination et à respecter les protocoles propres à la nation atikamekw. Par ailleurs, les intervenantes ont souligné l'importance, pour les familles, de désigner une seule personne comme interlocutrice auprès du coroner, afin de faciliter les communications et de protéger l'intégrité des démarches.

La nation atikamekw se positionne comme un exemple en matière d'autodétermination de ses services sociaux. Elle a mis en place un modèle fondé sur ses valeurs, ses traditions et sa réalité communautaire. Ce système offre une approche ancrée dans la culture atikamekw, favorisant des interventions plus justes, plus humaines et plus efficaces.

En milieu urbain, le Centre d'amitié autochtone joue un rôle essentiel pour accompagner les familles atikamekw, en particulier lorsqu'il y a des difficultés de communication avec les services officiels. Deux infirmières allochtones rencontrées sur place ont exprimé leur volonté de devenir collaboratrices/intervenantes en territoire, démontrant ainsi l'ouverture à une collaboration interculturelle respectueuse.

Enfin, la liste des DJP a été mise à jour et transmise aux coroners œuvrant dans les régions de la Mauricie et de Lanaudière. Ces derniers ont été invités à assurer un lien direct avec les services sociaux Atikamekw Onikam lorsqu'ils sont appelés à intervenir dans des situations impliquant des enfants. Toute recommandation future devrait être discutée en amont avec la directrice de la protection sociale, afin de garantir une démarche concertée et adaptée.

#### Agent de liaison de la Sûreté du Québec

Un agent de liaison autochtone est attiré aux communautés atikamekw. Au Québec, douze policiers de la Sûreté du Québec assument cette fonction à temps complet, assurant le lien entre les communautés et diverses instances ou organismes. Ils jouent un rôle d'agent facilitateur.

Pour la communauté atikamekw, un policier désigné est responsable des communautés de Wemotaci, de Manawan et d'Obedjiwan, ainsi que des relations avec les Atikamekw en milieu urbain. Il est possible de le joindre pour du soutien.

#### Conseil de la Nation atikamekw et le Centre d'amitié autochtone

Dans le but de renforcer les liens entre le Bureau du coroner, les instances gouvernementales atikamekw et les services communautaires, de nouvelles mesures ont été mises en place afin d'assurer une meilleure coordination des dossiers impliquant des personnes atikamekw. Cette collaboration vise à garantir un traitement plus humain, sensible aux réalités culturelles et respectueux des familles concernées.

Grâce à ces efforts conjoints, il est désormais possible d'envisager un suivi plus cohérent et adapté, particulièrement dans les situations délicates où une compréhension fine du contexte culturel est essentielle.

Pour faciliter ce travail, les coordonnées du Centre d'amitié autochtone de La Tuque ont été transmises aux coroners couvrant la région de la Mauricie. Ces derniers pourront s'y référer pour obtenir un soutien en lien avec les familles atikamekw vivant en milieu urbain. Le Centre pourra notamment intervenir pour faciliter les communications, offrir un accompagnement culturel ou linguistique et contribuer à une meilleure compréhension des enjeux sociaux et communautaires.

#### Communauté de Wemotaci (policiers, services de santé et santé mentale, conseil des élus)

Une formation sur *la Loi sur les coroners* a été offerte aux policiers de Wemotaci afin de clarifier leurs responsabilités dans le cadre des investigations :

- L'attente de recevoir les rapports d'enquête dans un délai de plus ou moins un mois a été exprimée par le Bureau du coroner aux policiers;
- Une revue des principaux pouvoirs et devoirs des policiers dans les dossiers coroners a été effectuée sur place avec plusieurs policiers et enquêteurs;

- Des aide-mémoire individuels du Bureau du coroner ont été remis aux participants;
- Un cartable avec des aide-mémoire sera confectionné par Me Mélanie Ricard, coroner, et remis au Service de police de Wemotaci;
- Une formation est à planifier pour l'automne 2025.

Par ailleurs, un protocole a été établi avec la directrice des soins infirmiers. À cet égard, les coroners devront l'aviser lors de la prise d'avis pour identifier la personne pivot qui soutiendra la famille durant l'investigation et pour s'assurer de la désignation d'un représentant de la famille qui servira d'interlocuteur auprès du coroner.

Les recommandations devraient également être discutées en amont lorsque le décès concerne une personne de la communauté.

La liste de garde sera transmise mensuellement par la coroner de la région à la responsable des soins infirmiers.

Une première prise de contact a été établie avec le conseil des élus, qui nous a remerciés de l'avoir rencontré. Le conseil a manifesté son intérêt pour une éventuelle rencontre sur Teams, en tenant compte de l'absence de la cheffe du conseil.

#### Centre de réadaptation des dépendances de Wapan à La Tuque

Dans le but de mieux comprendre les liens entre les dépendances, l'accompagnement et le soutien psychosocial, une attention particulière a été portée au rôle joué par les ressources communautaires dans l'accueil et le suivi des personnes issues des Premières Nations et de la nation inuite.

Le Centre de réadaptation des dépendances accompagne des adultes autochtones aux prises avec des problèmes de dépendance. Ouvert à l'ensemble des nations, il offre un soutien axé sur une approche globale, dans un cadre de sécurisation culturelle.

#### **4. Au fil du temps : des avancées concrètes**

##### Pathologistes pédiatriques

Le 26 avril 2023, une rencontre a eu lieu avec les pathologistes pédiatriques. Les centres pédiatriques de pathologies regroupent les pathologistes du Centre hospitalier universitaire Saint-Justine et de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Toutes les autopsies pédiatriques du Québec sont effectuées dans ces centres hospitaliers et quelques cas seront dirigés vers le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecines légales (LSJML). Des rencontres mensuelles ont lieu avec la participation du Centre Jeremy Rill, des pathologistes et des coroners.

Lors de cette rencontre, les rites funéraires et la prise en charge d'un enfant inuit pour autopsie ont fait l'objet d'une sensibilisation. Ces discussions ont mené à des actions concrètes, dont, notamment, une attention particulière aux sutures des dépouilles des enfants. Les pathologistes du LSJML ont également joint leurs efforts aux demandes d'intégrité des dépouilles provenant du Grand Nord.

En mai 2024, lors de la rencontre annuelle du Centre Jeremy Rill, une présentation a été offerte aux pathologistes pédiatriques portant sur les réalités des peuples autochtones, tout en soulignant l'importance du respect et de la dignité de la dépouille.

#### Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuits du Québec

Le 2 mai 2023, une rencontre a eu lieu avec l'Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuits du Québec. Celle-ci a permis d'aborder plusieurs enjeux importants liés au rôle du coroner et aux défis rencontrés par les services policiers dans les enquêtes impliquant des personnes autochtones.

Un point central de la discussion a porté sur la perception de certaines communautés quant à un manque de rigueur dans les enquêtes policières. Ce doute exprimé par les familles endeuillées soulève des questions cruciales :

- Comment prévenir ou corriger cette perception?
- Vers qui les familles peuvent-elles se tourner lorsqu'elles ne font pas confiance aux policiers chargés de l'enquête?
- Dans ces circonstances, quel rôle de soutien peuvent jouer les coroners?

Ces interrogations ont mené à un engagement mutuel à poursuivre ces échanges sur demande, afin de maintenir un dialogue ouvert et constructif.

Par ailleurs, le Bureau du coroner a participé au colloque annuel de l'Association, qui s'est tenu les 10 et 11 juin 2025. Ce fut l'occasion de renforcer le réseautage avec les corps policiers autochtones et d'ancrer davantage notre collaboration dans une perspective de confiance, de transparence et de respect mutuel.

Le 28 juillet 2025, Me Geneviève Thériault, coroner, donnait une formation sur la *Loi sur les coroners* auprès du directeur du Service de la sécurité publique de la première nation Timiskaming.

#### Table de concertation

Le 19 juin 2023, Me Geneviève Thériault, coroner, participait à une table de concertation avec la santé publique du Nunavik. Les enjeux liés aux intoxications sont préoccupants et il a été convenu d'établir une vigie des cas.

Le 20 juin 2023, une rencontre par Zoom s'est tenue avec le conseil de bande de Whapmagoostui. Cette réunion a permis de préciser le rôle du coroner et d'établir des ponts avec la communauté crie.

#### Relations avec la communauté de Manawan

Le 10 juillet 2023 et en octobre 2023, nos rencontres avec la directrice et la directrice adjointe des Services de santé Masko-Siwin de Manawan, ainsi que le conseil de bande, nous ont permis de déterminer nos attentes respectives à court terme, soit la mise en place d'un agent de liaison entre la communauté de Manawan et le Bureau du coroner. Les recommandations des coroners devraient également être discutées avant leur dépôt.

Tel que décrit précédemment, parmi les préoccupations urgentes, la route de Manawan, qui relie la communauté à la Ville de Saint-Michel-des-Saints, est excessivement dangereuse et non asphaltée. Cela contribue aux délais pour obtenir des soins de santé dignes de ce nom.

### Formation sur le travail en affaires autochtones

Deux formations sont accessibles aux coroners, qui sont invités à y participer :

1. La *formation sur les enjeux autochtones* de trois heures est offerte par le SRPNI chaque mois sur la plateforme Teams. Celle-ci porte d'abord sur des questions légales, constitutionnelles et institutionnelles. On y parle principalement de la *Loi sur les Indiens* et de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), des obligations et des responsabilités de tout un chacun, de bonnes pratiques, de recherches et de données;
2. L'*autoformation sur les réalités autochtones*, élaborée par le SRPNI et le ministère de la Justice, requiert environ six heures pour être complétée. Mise en ligne il y a maintenant quelques mois, cette formation a été imaginée, conçue et réalisée en collaboration avec de nombreuses organisations autochtones.

### Nouvelle procédure

Le 8 octobre 2024, une procédure de prise en charge des décès du Nunavik a été transmise à l'ensemble des coroners.

### Ambassadeurs

En novembre 2024, une équipe de plus de dix ambassadeurs coroners en affaires autochtones a vu le jour. En avril 2025, ils recevaient tous une formation spécifique quant aux réalités des Premières Nations et des Inuits.

## **5. Particularités : Les exhumations**

Adoptée le 3 juin 2021, la loi 79 vise à soutenir les familles d'enfants autochtones disparus ou décédés dans leurs recherches de renseignements sur les circonstances ayant entouré la disparition ou le décès de ces enfants à la suite de leur admission en établissement de santé et de services sociaux. Le Bureau du coroner est dès lors interpellé lorsque les familles envisagent une exhumation.

L'exhumation de restes humains liés aux personnes autochtones est une question profondément sensible, empreinte de douleur, de mémoire et de respect. Ces restes sont souvent associés à des lieux sacrés, à des traditions ancestrales ou à des traumatismes historiques, comme les pensionnats autochtones. Pour les communautés autochtones, les corps des ancêtres ne sont pas de simples vestiges du passé : ils incarnent une présence spirituelle qui doit être honorée.

Toute exhumation doit donc être abordée avec une extrême prudence, en consultation étroite avec les communautés et les familles concernées. Cela implique de respecter leurs rites, leurs croyances et leur droit à l'autodétermination en matière de sépulture. Reconnaître la douleur que ces gestes peuvent raviver est essentiel pour bâtir une relation fondée sur la réconciliation, la justice et le respect mutuel.

En 2023, deux exhumations ont été réalisées à Pessamit. Au terme des analyses, une famille a reçu la confirmation de l'identité de son enfant. Au cours de l'automne 2024, elle a ainsi pu procéder en toute intimité à la réinhumation, selon les rituels souhaités, entourée de ses proches. Quant à la deuxième dépouille, les démarches d'identification n'ont malheureusement pas permis de confirmer l'identité de l'enfant à ce jour. Les recherches se poursuivent pour la seconde famille.

En septembre 2024, une exhumation a été menée à La Tuque concernant la dépouille d'une jeune fille. Cette intervention s'est déroulée en étroite collaboration avec la famille, la communauté, le LSJML ainsi que le SRPNI et la Direction de soutien aux familles (DSF). Cette démarche concertée a permis de consolider nos liens de coopération, tout en assurant le plus grand respect envers la défunte et sa famille.

Le Bureau du coroner est aussi informé de démarches exploratoires en cours à Joliette, menées par la famille d'une jeune fille tentant de retracer son lieu d'inhumation afin d'éventuellement demander l'autorisation judiciaire de l'exhumer, si possible.

## **6. Des actions à venir à court et moyen terme**

- Relancer nos liens avec l'agent de liaison autochtone et inuit du Service de police de la Ville de Montréal;
- Maintenir nos relations avec le SRPNI pour échanger sur nos constats et établir une collaboration durable;
- Développer un guide des meilleures pratiques auprès des communautés autochtones d'ici décembre 2026;
- Mettre en place d'un procédurier et bonifier du processus d'accompagnement des familles lors des exhumations, d'ici décembre 2026;
- Développer un bottin de contacts pour tous les coroners, notamment ceux de garde dans les régions où sont situées des communautés autochtones et en milieu urbain d'ici mars 2026;
- Rencontrer le Comité sur les décès d'enfants, dirigé par le Bureau du coroner, en octobre 2025, afin de présenter les modalités de prise en charge des services sociaux atikamekw;
- Présenter un atelier pour la clientèle du Centre d'amitié autochtone, dans les prochains mois, portant sur le rôle des coroners. Me Mélanie Ricard, coroner, assurera cette présentation;
- À l'automne 2025, offrir une formation aux coroners afin de leur présenter les particularités de la prise en charge par les Services sociaux atikamekw. Me Mélanie Ricard, coroner, assurera le suivi en lien avec l'organisation de cet événement;
- Planifier une formation avec les policiers de Wemotaci pour l'automne 2025;

- Planifier une visite avec la nation huronne-wendat et la communauté algonquine Nation Anishnaabe du Lac-Simon au printemps 2026;
- Développer des stratégies de recrutement auprès des Premières Nations.

## **7. Conclusion**

Les liens que nous tissons visent à améliorer le partage d'information et la collaboration, notamment entre le Bureau du coroner, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, les conseils municipaux du Nunavik, et les conseils de bande. Ces liens permettent de travailler en collégialité et, ainsi, éviter le travail en silo. Ces expériences sont certainement porteuses de grands défis, mais surtout de grandes opportunités. Les ponts ne s'établissent pas en un jour, mais nous osons croire y avoir posé une première pierre durable. Le Bureau du coroner s'engage à entretenir des contacts réguliers avec les communautés autochtones.